

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EN VISIO-CONFERENCE DU 15 OCTOBRE 2022 A 10H00

### Préambule :

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement en carburant dans le département, l'assemblée générale qui aurait dû se dérouler à Chatillon s'est finalement déroulé en visioconférence après accord de l'ensemble des présidents des clubs adhérents au CODEP.

### CLUBS PRESENTS

<i>Club</i>	<i>Représentant</i>	<i>Fonction</i>	<i>Voix</i>
<b>Club Aquatique d'Issoudun</b>	Olivier BAILLY	Président	2
<b>Club Subaquatique de Châteauroux</b>	Thierry NONCLERCQ	Président	4
<b>Club Subaquatique de Châtillon</b>	Jean-Pierre CHATAIGNER	Président	2
<b>Bulles Plongée Issoudun</b>	Catherine CHERET	Présidente	1
<b>Union Sportive Argenton</b>	Aurélie GOUINS	Présidente	3
<b>Club de plongée du Blanc</b>	Pierre DUMONT	Président	1

Sont également présents :

- Maurice GORET (président du CODEP36)
- Sébastien ROGALA (président adjoint du CODEP36)
- Mathieu FAVRELIERE (secrétaire du CODEP36)
- Pascal CHERET (Trésorier adjoint du CODEP36)
- Jean-François ROZIER (président de la CTD36)
- Simon COLLIN (référént départemental TIV)
- Patrick HOCHART (Coordinateur des actions loisirs du CODEP36)
- Didier CIRET (membre du comité directeur du CODEP36)

Deux licenciés, ayant des fonctions de responsabilité dans leur club ont également assistés à cette Visio-conférence :

- Un adhérent du club de Blanc, Vincent VALET
- Un adhérent du club de BPI Issoudun, Arnaud ROLAND

La présidence de l'assemblée est tenue par le président Maurice GORET qui, après avoir constaté que tous les clubs sont présents, et que donc que le quorum est atteint, déclare ouverte l'assemblée Générale.

## 1. TOUR DE « TABLE »

Présentation de chaque personne présente.

## 2. STATUTS

Nous revalidons les statuts, pour une nouvelle diffusion des statuts à la préfecture. Pour rappels, les statuts doivent être en conformité avec les statuts fédéraux. Nos statuts, déjà présentés en AG extraordinaire l'an dernier, ont été retravaillés avec la commission juridique nationale.

Cette mise en conformité entraîne une mise à jour de l'objet, mais qui ne change en rien le fond. On note la disparition de la référence à la chasse sous-marine, et des activités liées à la délégation nationale pour la pratique de la nage avec accessoires.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 3. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

### 3.1. Tâches accomplies depuis l'AG 2021 en octobre 2022

- Formation et recyclage de TIV (Merci aux 3 formateurs)
- Formation « initiateur – E1 » + examen
- Réfection de la plateforme de la carrière du pont des piles.
- Augmentation du nombre de clubs fréquentant la carrière, nouveau club utilisateur.
  - o Conséquence : *légère augmentation de la recette, nous serons bénéficiaires.*
- Communication avec la direction départementale des sports.
- Obtention d'une subvention ANS pour développer HANDISUB® (matériel et formation)

Pendant cette période tous les clubs ont vu leur nombre de licenciés augmenté pour un total dans le département de **301 licenciés** (dont 35,2% de féminines et 18,6% de jeunes et enfants). Ce qui représente une augmentation moyenne de **11,5% par rapport à 2021**.

### 3.2. Points durs

- Régularités des réunions du comité directeur.
  - o Difficultés de disponibilités.
- Avoir des volontaires pour aménager la carrière.
  - o Action pour qu'une synergie se crée pour se retrouver entre clubs à la carrière.
- Travail sur les subventions.
  - o Travail plus en amont
  - o Trouver d'autres financements / subventions que ceux de l'ANS.
- La formation de cadres techniques.
  - o Nous sommes un petit comité, nous devons travailler pour accompagner les plongeurs afin qu'ils évoluent dans les formations, vers d'autres formations que celles d'initiateurs et TIV. Dans un but, nous devons avoir plus de MF1 dans les clubs.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 4. RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE

Le comité directeur, s'est réuni à deux reprises en Visio.

### Principaux sujets évoqués :

- Pont des piles : rénovation de la plateforme.
- Les activités sous l'égide du CODEP36 FFESSEM (NEV – Tirs sur cible – Handisub®).

- Les formations de la commission technique.
- Actualités des comités régional et national.
- Statuts & fonctionnement de notre comité (déclarations, subventions).
- Activités inter-clubs.
  - o Pas eu beaucoup de retours pour les 24h de la plongée.
- Le site VP DIVE fonctionne, et réponse aux sollicitations d'autres clubs, au sujet de l'utilisation de la carrière.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 5. RAPPORT MORAL DU TRESORIER

### 5.1. Compte de résultat 2022

Compte de résultat Exercice 2022



INDRE | 36

Charges		Euros TTC	Produits		Euros TTC
<b>60 Achats</b>		<b>1 409,99 €</b>	<b>70 Ventes Produits, Services Marchandises</b>		<b>2 500,00 €</b>
Achats matières premières et fournitures	- €		Vente de marchandises	- €	
Achats de marchandises	1 409,99 €		Ventes prestations de services	2 500,00 €	
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>205,00 €</b>	<b>74 Subventions Exploitation</b>		<b>699,52 €</b>
Locations	- €		Subventions Etat	- €	
Entretien et réparations	205,00 €		Subventions conseil régional	- €	
Primes d'assurances	- €		Subventions conseil général	- €	
Documentation	- €		Subventions commune	- €	
			Subventions FFESSM	699,52 €	
<b>62 Autres Services extérieurs</b>		<b>177,40 €</b>	<b>75 Autres produits gestion courante</b>		<b>324,00 €</b>
Rémunération intermédiaires et honoraires	- €		Cotisations membres	324,00 €	
Publicité-communication	- €		Dons manuels	- €	
Déplacement - mission	177,40 €				
Services bancaires-Autres	- €				
<b>65 Autres Charges Courantes</b>		<b>765,00 €</b>	<b>76 Produits Financiers</b>		<b>14,15 €</b>
Subventions club codep	765,00 €		Intérêts livret	14,15 €	
<b>65 Charges Financières</b>		<b>- €</b>			
Frais Bancaires	- €				
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>2 557,39 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>		<b>3 537,67 €</b>
		<b>Résultat 980,28 €</b>			
		<b>Solde CC 3 936,19 €</b>			
		<b>Solde Livret A 3 787,27 €</b>			
		<b>Total 7 723,46 €</b>			

Recette sur les formations du CODEP, TIV – cotisations des ponts des piles

Accessoires achetés pour la formation TIV

L'entretien de la carrière réfection de la plateforme

Frais de déplacement – repas pour la formation TIV

Le CODEP subventionne à hauteur de 50 % des frais d'examen.

Subvention de la fédération – reverse une partie sur les cotisations et sur les cartes de niveau

Cotisations des membres c'est l'adhésion des clubs au CODEP36

**SOLDE ARRETE AU 31/08/2022**

Nous avons bénéficié d'une ristourne pour la location de la carrière, du fait de la période COVID, de ce début d'année.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### 5.2. BUDGET PREVISIONNEL

Charges		Euros TTC	Produits		Euros TTC
<b>60 Achats</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>70 Ventes Produits, Services Marchandises</b>		<b>3 300,00 €</b>
Achats matières premières et fournitures	500,00 €		Vente de marchandises	720,00 €	
Achats de marchandises	500,00 €		Ventes prestations de services	2 580,00 €	
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>74 Subventions Exploitation</b>		<b>2 989,53 €</b>
Locations	1 000,00 €		Subventions Etat	2 000,00 €	
Entretien et réparations			Subventions conseil régional		
Primes d'assurances			Subventions conseil général		
Documentation			Subventions commune		
			Subventions FFESSM	989,53 €	
<b>62 Autres Services extérieurs</b>		<b>3 011,53 €</b>	<b>75 Autres produits gestion courante</b>		<b>342,00 €</b>
Rémunération intermédiaires et honoraires	550,00 €		Cotisations membres	342,00 €	
Publicité-communication	200,00 €		Dons manuels		
Déplacement - mission	2 261,53 €				
Services bancaires-Autres					
<b>65 Autres Charges Courantes</b>		<b>1 635,00 €</b>	<b>76 Produits Financiers</b>		<b>15,00 €</b>
Subventions club codep	1 635,00 €		Intérêts livret	15,00 €	
<b>65 Charges Financières</b>		<b>- €</b>	Fonds propres Codep		
Frais Bancaires					
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>6 646,53 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>		<b>6 646,53 €</b>

Résultat 0,00 €

Ce budget prend en compte, les prochaines formations, que nous devons organiser.

Pour la subvention de l'état ANS « Handisub® » nous devons présenter un compte rendu d'activité de l'utilisation des fonds en juin 2023.

Nous restons sur les montants de cotisation pour les clubs pour l'an prochain.

Nous avons budgétisé les mêmes dépenses que l'an passé.

Dans la partie « charge », subvention clubs CODEP, nous avons pris en compte ces financements :

- La formation en cours pour 2 futurs MF1 à hauteur de 50 %
- Les formations à venir
- Financement de la compétition de NEV à Issoudun en mois de décembre.

Nous conservons les mêmes cotisations en fonction du nombre de licencié par club et nous restons sur les mêmes tarifs pour l'indemnité de l'utilisation de la carrière des Ponts des Piles.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## 6. CARRIÈRE DU PONT DES PILES

### 15 structures utilisent la carrière

- 5 du CODEP36
- 1 mise à disposition gratuit (SDIS 36)

### 9 structures hors CODEP 36

- 5 du Comité régional centre
- 4 hors Comité régional centre

### Réfection du plancher du ponton

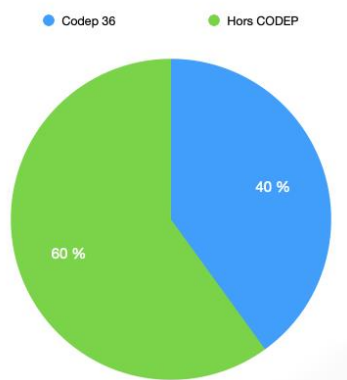
- Merci aux membres du club Bulles Plongée Issoudun pour leur aide.
- Nous avons eu pour 205 euros de matériel pour la réfection

- Merci à la société d'Olivier qui a participé en subventionnant cette réfection.

Lors de travaux d'entretien, attention de ne pas y aller seul, pour éviter les accidents. Nous rencontrons des difficultés de fédérer des membres de tous les clubs, pour de projets en commun.

### Utilisation de la carrière

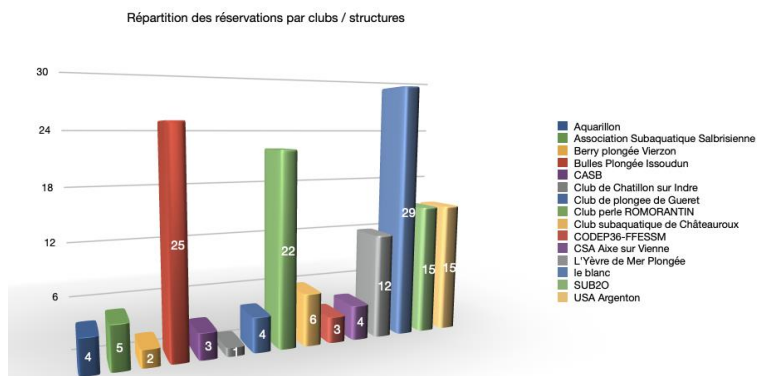
	Codep 36	Hors CODEP	Saison 2021-2022	
Aquarillon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4	2,74 %
Association Subaquatique Salbrisienne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5	3,42 %
Berry plongée Vierzon	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2	1,37 %
Bulles Plongée Issoudun	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	25	17,12 %
CASB	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3	2,05 %
Club de Chatillon sur Indre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	0,68 %
Club de plongee de Gueret	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4	2,74 %
Club perle ROMORANTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	22	15,07 %
Club subaquatique de Châteauroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	4,11 %
CODEP36-FFESSM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	2,05 %
CSA Aix sur Vienne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4	2,74 %
L'Yèvre de Mer Plongée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	12	8,22 %
le blanc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	29	19,86 %
SUB20	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	15	10,27 %
USA Argenton	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15	10,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>146</b>	



146 réservations sur la saison 2021-2022

40% par les clubs du CODEP

60 % hors CODEP



### **Questions sur la réservation via une application mobile :**

Il n'est pas possible pour le moment de réserver via une application sur un smartphone, nous sommes tributaires des développeurs VPdive.

## **7. RAPPORT D'ACTIVITE CTD36 2021/2022**

Remerciement des cadres pour leurs disponibilités pour les différentes formations.

### **7.1. Formation d'initiateur :**

Cours théorique en visioconférence de septembre à décembre 2021  
(Pédagogie organisationnelle, pratique et réglementation).

#### **Intervenants :**

- Jean-François Rosier « Club Subaquatique de Châteauroux »
- Sébastien Rogala « Union Sportive Argenton »
- Maurice Goret « Bulles plongée Issoudun »
- Catherine Chéret « Bulles plongée Issoudun »

Reprise des cours en présentiel pour la pédagogie pratique en septembre 2021 dans les clubs respectifs.  
Stagiaires : 4

- 1 de l'Union Sportive Argenton
- 2 du Club Subaquatique de Châteauroux
- 1 du Club subaquatique de Chatillon

#### **Examen :**

Le 11 décembre 2021 à l'Espace Balsan'éo de Châteauroux.  
Présidé par Sébastien Rogala

Il y a eu 7 candidats, 6 reçus et un qui ne l'a pas réussi. Ce dernier candidat l'a repassé dans un autre CODEP en début d'année 2022 et a obtenu son initiateur.

### **7.2. Formation MF1**

#### **D'octobre 2021 à juin 2022**

Intervenants : Cadres du CODEP36 (Sébastien Rogala) de la CTR  
Stagiaires : 1 de l'Union Sportive Argenton

### **7.3. Formation EH1 MPC**

Initialement prévue le 12 mars 2022, a été annulée en raison de l'indisponibilité du public en situation d'handicap. En effet, la nécessité d'un certificat médical, a été vue comme un frein par la direction de l'ESAT. Nous n'avons pas pu solliciter un second établissement.

### **7.4. Formation cadres**

Nous manquons de cadres dans tous nos clubs, il faut que l'on accélère la formation, qui prend du temps.

## 8. ACTIVITES 2022 TIV

### 8.1. Formation initiale TIV du 15 au 16/01/2022 à Châtillon sur Indre

#### Nom des Formateurs TIV présents

- Simon COLLIN
- Maurice GORET
- Michael MIREY

Nom des nouveaux Techniciens d'Inspection Visuelle
MESMIN Eric (US Argenton)
BARDEAU Lionel (US Argenton)
GOUINS Aurélie (US Argenton)
MOULIN Christophe (CSC Chatx)
CHARRIER Hervé (CSC Chtx)
LEVOUX Pascal (CSC Chtx)
MICHAUD Pascal (CSC Chatx)
VALET Vincent (Le Blanc)
LACQUEMENT Alain (Le Blanc)
ROLLAND Arnaud (Bulles plongée Issoudun)
FAVRELIEVRE Mathieu (Châtillon sur Indre)
MARCHAIS Lionel (Châtillon sur Indre)

### 8.2. Activités Inspection visuelle 2022

- Nombres de Blocs recensés dans les clubs du 36 : 247  
(119 appartenant aux club / 124 sont perso / 4 autres)
- Nombre de blocs vérifiés au 06/10/2022 : 171 soit 68,42 %  
2 blocs ont été détectés non conformes ou rebutés  
*1 non conforme à Châteauroux, 1 rebuté à Issoudun*  
Recommandations d'isoler les blocs non à jour dans chaque structure pour ne pas les gonfler par erreur.
- Nombre Techniciens TIV enregistrés dans département : 28  
Nombre de TIV actifs en 2022 sur la période : 23 (82 %) soit 7,43 blocs en moyenne contrôlés par TI

## 9. ACTIVITES / ORIENTATION POUR 2023

### 9.1. Lancer des actions HANDISUB®

Pour avoir la subvention de 2000 euros – dont 500 euros de matériel (*masque facial et/ou mini scooter*) à voir aussi si nous pouvons financer ces deux types de matériel sur nos fonds propres.

Prendre contact avec les fédérations / associations de personnes en situation d'handicap moteur / mental pour réaliser des baptêmes, il faut prendre contacts avec les comités départementaux FFH, FFSA).

Dans le cadre de la subvention Handisub®, nous avons du budget pour former les cadres.

## 9.2. Développer le sport santé

Seulement sur Issoudun, car il faut être moniteur ou entraîneur (suivant l'activité) 1<sup>er</sup> degré minimum, il n'y a que deux cadres formés au « stage santé » pour le moment (Catherine et Maurice). Pour suivre cette formation, il y a un certain nombre de condition à remplir.

Le sport santé : le médecin prescrit à ses patients de pratiquer de la plongée en concertation avec le patient.

Le sport sur ordonnance : s'adresse à des personnes ayant une maladie, ou des personnes qui doivent se « reconstruire » suite à un accident, suite à une maladie. Ces séances peuvent se faire en dehors des créneaux des clubs.

Une formation adressée aux E3, à Rennes est prévues en 2023. Pour le moment nous n'avons pas d'autres candidats.

## 9.3. Continuer le travail sur les subventions

Demander d'autres subventions à divers organismes, pour promouvoir les autres commissions de notre comité :

- Bio environnement
- la NEV (nous avons un club dédié à la NEV & à Châteauroux nous avons une session également dédiée, dont certains adhérents font de très bons résultats)
- le tir sur cible (nous avons un initiateur)
- Photo/Vidéo...

## 9.4. Améliorer la parité / le haut niveau chez les jeunes

Nous devons travailler pour développer de la pratique chez les jeunes, voir par exemple pour organiser une compétition de la NEV pour avoir du « haut niveau », travailler également sur la parité Femme / Homme dans notre comité départemental, que ça soit au sein du bureau, dans nos clubs.

## 9.5. Prochain mandat en 2024

Il faut préparer une nouvelle équipe pour 2024, pour avoir au minimum 2 représentants par club au sein du bureau. Nous devons penser aussi au renouvellement des personnes « plus âgées » et fidéliser les plus jeunes au Comité, dans notre bureau.

Les adresses mails des principaux postes du bureau sont anonymes, pour faciliter la transmission.

## 9.6. CARRIERE DES PONT DES PILES

- Renouveler les « 24 heures de la plongée » - voire pour une nouvelle formule – une enquête des besoins a été envoyée mais peu de retour.
- Finaliser les installations :
  - o Zone d'implantation du ponton à définir avec les apnéistes et les plongeurs bouteilles.
  - o Mise en place de bouées pour entrainements nage (50 m / 100m) – pour les nageurs, les préparant à des niveaux – pour travailler des plus longues distances de nages.
- Étudier la possibilité de repeupler en poissons la carrière.
- Mener une action vis-à-vis de la voiture immergée (par brise éclaté, risque de blessure) et observer l'évolution des zones d'éboulis, les blocs bougent.

- Augmenter le nombre de clubs (contact avec un nouveau club en cours), permettant un amortissement complet de l'indemnité versée par le CODEP au syndicat mixte.
- Mise à jour du plan de la carrière, à l'aide d'une photo d'un scanner.
  - o *Le faire évoluer, repérer les bouées, les éléments du fond (voiture, statue, grue, ...)*

## 9.7. Technique : Prévisions

Actions de formation	Stagiaires	Club d'appartenance
<b>RECYCLAGE TIV</b>	A définir	
<b>STAGE TIV</b>	A définir	
<b>GPN4</b>	1	Bulles Plongée Issoudun
<b>INITIATEUR</b>	1	Club Subaquatique de Châteauroux
<b>MF1</b>	2	1 : Union Sportive Argenton 1 : Club Subaquatique de Châteauroux

Ne pas hésiter à faire part des formations existantes à nos plongeurs, nous manquons de cadre. Des possibilités de financement des formations sont possibles avec le CODEP. Les formations peuvent se faire également à l'extérieur du département.

## 10. DIVERS

- Thierry nous remarque qu'il faut prévenir des dates suffisamment tôt, pour que chaque club puisse s'organiser pour y participer.
- Olivier pour la NEV, il a mis en place un abonnement annuel d'accès au stade de Châteaux-neuf. Pour faire un pôle entraînement et formation afin d'obtenir une subvention, nous pouvons donc accéder au site à notre convenance, sauf si le site est déjà pris. Un calendrier va être mis en place pour y aller au minimum une fois par mois.

*Le président prononce la clôture de l'AG A 11H30*

Maurice GORET,  
Président du CODEP36



Mathieu FAVRELIERE,  
Secrétaire du CODEP36

